



Avez-vous  
 APPROBATION : 17-12-2009  
 MODIFICATION :

# Plan Local d'urbanisme




5 Plan de zonage partie ouest

epures

Commune de Saint-Médard-en-Forez

Le droit de préemption s'applique sur les zones U, AU, AU avec indice délibération du 17-12-2009.



Commune de Saint-Bonnet-les-Oules

Commune de Saint-Héand

## Légende

### 1- LES ZONES ET LES SECTEURS

- A - ZONES URBAINES**  
 UA Zone centrale dense  
 UC Zone de densité moyenne à faible, bâti en retrait par rapport à la voie et en ordre discontinu  
 UD Zone de faible densité, habitat individuel  
 UF Zone d'activités

- B - ZONES A URBANISER**  
 AU Zone réservée à une urbanisation future  
 AUc Zone d'habitat futur  
 AUL Zone urbanisable à vocation de loisirs

- C - AUTRES ZONES**  
 A Zone agricole  
 N Espaces naturels et forestiers

- LES AUTRES INDICATIONS**  
 ☒ Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics  
 ☐ Espaces boisés classés à conserver ou à créer  
 ↑ Portes d'agglomération  
 --- Marges de recul minimum (15m pour toutes constructions)  
 Le long des routes départementales :  
 \*La création et la modification d'accès sont soumises à une autorisation du Président du Conseil Général.  
 Les nouveaux accès seront limités et devront être groupés\*

